

# Avis du Conseil de Développement

## Sur le schéma directeur du commerce et de l'artisanat

Rapport définitif

MAI 2018

# Sommaire

Introduction.....	3
Avis du Conseil de Développement sur les enjeux du schéma directeur du commerce et de l'artisanat - Mars 2018 .....	4
Propositions : .....	5
Avis du Conseil de Développement sur la version d'avril 2018 du schéma directeur du commerce et de l'artisanat – Mars 2018 .....	6
Annexes .....	11
Saisine de GrandAngoulême.....	12
Composition du groupe – projet .....	13

## Introduction

La Communauté d'Agglomération a saisi le Conseil de Développement en septembre 2017 sur l'élaboration d'un schéma directeur du commerce et de l'artisanat.

Le Conseil a mis en place en février 2018 un groupe-projet chargé de donner un avis aux élus de Grand Angoulême.

A la suite des échanges avec Roland Veaux, vice-président en charge de cette thématique, il est proposé une réponse à la saisine de l'Agglomération en deux temps :

### **1<sup>er</sup> partie de l'avis du CDD pour le 5 avril :**

- Sur les priorités du schéma directeur du commerce et de l'artisanat 2018/2022

### **2<sup>ème</sup> partie de l'avis pour le 15 mai :**

- Avis du CDD sur la première version du schéma directeur avant la rédaction définitive qui serait présentée en conseil communautaire en juin

**Le groupe-projet tient à remercier les élus et les services en charge de ce dossier pour la grande transparence dans la communication des éléments de diagnostic élaborés par le cabinet Lestoux, l'envoi des avancées des réflexions du groupe de travail de l'Agglomération l'invitation à la journée des acteurs du commerce et de l'artisanat le 19 mars dernier.**

# **Avis du Conseil de Développement sur les enjeux du schéma directeur du commerce et de l'artisanat - Mars 2018**

## Propositions :

### Des préalables:

- Tenir compte des évolutions (baisse progressive des chiffres d'affaires des grandes surfaces, évolutions des usages des consommateurs, friches commerciales...) dans le schéma directeur du commerce
- Affirmer clairement que le dynamisme de la ville-centre est essentiel pour toute la Communauté d'Agglomération, mais aussi la nécessité de penser les complémentarités du commerce entre l'urbain, le péri-urbain et le rural par rapport aux besoins des citoyens-consommateurs
- Arrêt de l'augmentation et de la prolifération des surfaces commerciales hors centre-ville et centre bourg
- Rééquilibrer le choix des enseignes pour éviter la concurrence entre les centres villes et centres bourgs, les zones commerciales et les zones intermédiaires

### Un questionnement :

Le groupe-projet souhaite interroger les élus et les acteurs du territoire afin de poursuivre ses réflexions sur l'arrêt du projet de la zone des montagnes Ouest et la requalification de la zone Est pour une vision globale du projet

ENJEUX	PROPOSITIONS
<p>• <b>Affirmer une volonté politique, une stratégie pour le commerce dans le GrandAngoulême :</b></p> <p><b>Approches transversale et décloisonnée : lier les politiques publiques d'aménagement commercial avec celles de l'habitat, des mobilités, du stationnement, de l'agriculture, des services non marchands</b></p> <p><b>Renforcer la dynamique des centres-bourgs, des centres villes des communes dont celui de la Commune d'Angoulême pour renforcer la politique d'habitat et le retour des habitants</b></p> <p><b>Intégrer l'urbanisme commercial dans le PLU et les PLU des communes</b></p> <p><b>Arrêt de l'augmentation des surfaces commerciales en périphérie</b></p> <p>• <b>Tenir compte des transitions et des nouveaux modes de consommation et des usages des consommateurs et des commerçants:</b></p> <p><b>Transitions énergétique et environnementale :</b> développement du commerce de proximité, limiter les déplacements, développer les transports en commun et les modes doux, l'arrêt de la consommation des terres agricoles...</p> <p><b>Transition numérique</b></p> <p><b>Transition sociale :</b> créer du lien social, importance de la proximité, du vivre ensemble, du vieillissement de la population, des usages et des besoins des citoyens</p> <p><b>Développement et valorisation de la consommation locale, citoyenne et engagée</b></p> <p><b>Transition économique :</b> faire émerger et soutenir de nouveaux modèles économiques</p> <p>• <b>Mettre en place une nouvelle façon de travailler ensemble et d'animer la politique du commerce et de l'artisanat pour :</b></p> <p><b>Animer et suivre le schéma directeur du commerce et de l'artisanat et une clarté dans les modes de décision notamment pour les autorisations d'implantations commerciales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et rendre les centres villes et centres bourgs attractifs et travailler sur leurs liens avec le reste du territoire</li> <li>- Réhabiliter le patrimoine</li> <li>- Encourager des complémentarités plutôt que des concurrences entre les pôles commerciaux / diversification entre le commerce local, le commerce de grande surface, le commerce des centres villes / secteur piétonnier / rééquilibrer l'offre commerciale centre-ville / centre-bourg</li> <li>- Travailler sur des regroupements de communes formant des petits bassins de vie pour installer des commerces différents et des zones d'activités entre les communes / éviter la concurrence</li> <li>- Action forte sur la centralité des commerces (Angoulême centre, centres des communes périphériques majeures (Ruelle, la couronne, Soyaux, centres bourgs) par la rénovation de l'aménagement urbain, la mise en valeur du patrimoine au sens large (le bâti, les zones de déambulation, les trottoirs, les vitrines, l'occupation de l'espace public par une incitation aux terrasses, jeux d'enfants)</li> <li>- Développer des commerces de base dans les centres villes et centres bourgs / attention à la viabilité des projets / pérenniser les multi-services ruraux existants</li> <li>- Augmenter la population de la ville centre : actions de fond pour développer l'enseignement supérieur en ville centre ou à proximité.</li> <li>- Rendre les commerces accessibles en transport en commun</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exiger, pour les implantations dans les zones commerciales, une simultanéité d'implantation de commerces de plus petite dimension, en centre-ville ou en centre bourg</li> <li>- Anticiper et gérer les friches commerciales / Consacrer une partie des friches commerciales de proximité aux circuits courts, au commerce alternatif, à l'artisanat et aux services non marchands</li> <li>- Soutenir les offres commerciales innovantes notamment via l'Economie Sociale et Solidaire ou l'économie circulaire / S'appuyer sur les structures coopératives existantes et soutenues par Grand Angoulême pour promouvoir de nouveaux modèles économiques</li> <li>- Permettre que les activités d'achat puissent être liées à des activités de convivialité et de vivre ensemble dans un environnement attractif</li> <li>- Inciter à l'adaptation des horaires d'ouverture des commerces (entre midi et deux, le soir...)</li> <li>- Favoriser l'accès à des biens de consommation favorisant la bonne santé (santé environnementale) et le développement économique (circuits courts)</li> <li>- Impulser la création d'une plateforme numérique locale</li> <li>- Développer et soutenir le commerce ambulant-itinérant et les livraisons / portage à domicile (réflexions autour du dernier kilomètre) / Encourager les livraisons par véhicule électrique, hydrogène, vélo-taxi</li> <li>- Développer une offre de livraison diversifiée : click and collect, livraison chez un autre commerçant, retrait en consigne, conciergerie, livraison à domicile</li> <li>- Encourager les commerçants à développer des stratégies multi-canal collectives</li> <li>- Développer la monnaie locale</li> <li>- Imaginer des lieux adaptables, réversibles, éphémères / Permettre et encourager l'utilisation de locaux partagés (sous location, mise à disposition, partage, multi-usage...)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer le commerce en impulsant un esprit collaboratif / créer un climat favorisant le travailler ensemble / communes- association de commerçants/ créer des groupes de commerçants de centre-ville et de centres bourgs...</li> <li>- Encourager les partenariats des commerçants des centres bourgs et centres villes type opération « relatio commercial »- appel à projet mis en œuvre par le GrandAngoulême favorisant les coopérations entre commerçants</li> <li>- Créer un organisme qui serait fédérateur de l'ensemble du commerce et de l'artisanat-« Bureau des professionnels » avec animation par un chargé de mission et avec une gouvernance regroupant les commerçants, les artisans, les chambres consulaires, les élus, les associations de consommateurs... Les avantages seraient nombreux et partagés par l'ensemble de la société civile (animation, aide à l'installation, avis et propositions sur les projets stratégiques des élus, représentation...)</li> </ul>

# **Avis du Conseil de Développement sur la version d'avril 2018 du schéma directeur du commerce et de l'artisanat – Mars 2018**

## **Avis du Conseil de Développement sur le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité**

### **Remarques générales préalables**

Le groupe-projet aurait souhaité trouver une introduction posant les choix politiques de la collectivité dans la première version du schéma soumis à concertation transmis au Conseil de Développement et aux communes le 18 avril dernier. La transversalité avec les autres politiques publiques doit y apparaître ainsi que la nécessité de travailler de manière collaborative avec tous les acteurs.

Pour le Conseil de Développement, le schéma directeur du commerce doit avoir 3 volets : la politique locale du commerce, le volet commerce dans les PLUI et PLU et la gouvernance de ce schéma.

L'avis intermédiaire du Conseil de Développement remis en mars 2018, à la demande de l'Agglomération, n'est pas repris dans le document de concertation communiqué (page 4) De plus, le groupe souhaite faire part au GrandAngoulême de la difficulté de lecture du document envoyé le 18 avril sur le dossier de concertation du schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité.

**Rappel : demande d'informations sur la zone des Montagnes / Ouest et la requalification de la Zone Est /  
Quelle vision globale ? Arrêt possible du projet zone Ouest ?**

## Avis du Conseil de Développement sur le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité

Thèmes	Points d'accord	Points de désaccord	Ajouts
<p><b>Les priorités pour la stratégie 2018-2022</b> Enjeux stratégiques</p> <p>(p 3, 4, 19, 21, 22)</p>	<p>Mise en œuvre d'un schéma directeur commerce artisanat sur l'Agglomération s'imposant aux 38 communes</p> <p>Intégrer un volet commerce dans le PLUI et le PLU (documents de planification) prenant en compte les nécessaires transversalités (habitat, transport...)</p> <p>Diagnostic de territoire sur le commerce</p> <p>Observatoire des évolutions du commerce</p>	<p>Maitriser l'urbanisation Commerciale et les équilibres commerciaux :</p> <p>Arrêt de la construction de surfaces de périphérie et dans les espaces interstitiels (pages 21 et 22)</p> <p>Entre 2008 et 2016 : la croissance du plancher des grandes surfaces a été 5 fois plus rapide que celle de la population, sur la période 2018-2022 avec un postulat d'augmentation de 0,8%, la croissance antérieure des m2 semble donc suffisante.</p> <p>Renforcer l'attractivité des points de vente : S'adapter et ou s'appuyer plutôt que résister au commerce digital (page 21)</p>	<p>Enjeux soulevés par le Conseil de Développement :</p> <p>Affirmer une volonté politique</p> <p>Tenir compte des transitions (développement durable, circuits courts / santé environnementale)</p> <p>Mettre en place une nouvelle façon de travailler ensemble / une nouvelle gouvernance / travail collaboratif avec les acteurs</p> <p>Suivre les indicateurs du commerce et de l'artisanat dont les variations de population et d'emploi</p>
<p><b>Champ lexical</b> définition du terme commerce (p 30)</p>		<p>Intégrer les restaurants dans le commerce / générateur de flux</p>	
<p><b>Champ lexical</b> Définition du terme de centralité (p 30)</p>		<p>Mettre en premier les services publics : mairies, places, remplacer lieu de culte par édifices religieux supprimer « la plage » ...</p>	
<p><b>Orientation n°2</b> Soutenir les centralités (p 32)</p>			<p><b>Centre-ville d'Angoulême :</b></p> <p>Prioriser les fonctions commerciales y compris alimentaires</p> <p>Les centres-bourg des communes de la Communauté d'Agglomération</p> <p>Mieux prendre en compte l'artisanat et le développement des circuits courts</p> <p>Mieux identifier les connexions des micro-bassins de vie / installer des commerces différents</p>

## Avis du Conseil de Développement sur le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité

Thèmes	Points d'accord	Points de désaccord	Ajouts
Orientation n°2 Soutenir les centralités (p 36)		La présentation des linéaires commerciaux  Définir clairement « l'interdiction de changement des destinations »	
Orientation n°2 Soutenir les centralités (p 38) Centralités le centre – ville d'Angoulême des enjeux spécifiques (p 39)	Définir strictement les centralités sur les 38 communes  Maintenir les professions Médicales et les services publics en centralité	Modifier l'expression « théâtraliser » l'espace et place de l'enfant  Dans préserver la diversité commerciale : enlever le terme discrimination et mettre le terme choix	Voir la contribution du Conseil de Développement sur le PSMV / fiches projets : redonner vie au CV / Végétalisation du plateau
Orientation n°3  Maitriser l'urbanisation Commerciale et les équilibres commerciaux (p 41)		- Désaccord sur les 10 000 m2 supplémentaires - Lier taux de vacance avec la volumétrie de surface maximale risque de reproduire les erreurs du passé. - Si il fallait définir un taux de vacance, le taux de 7 % sur le centre – ville d'Angoulême constaté sur 2 ans semble un objectif pertinent.	Réduction du périmètre de la zone des montagnes mais également arrêt des constructions sur la zone Ouest
Orientation n°4  Améliorer qualité urbaine et paysagère des zones commerciales (p 42 et 43)			Voir avis intermédiaire du Conseil de Développement :  Ajouter environnement (énergie) dans l'orientation n°4  Rajouter une orientation n°5 sur le volet social
La traduction du schéma directeur dans les documents de planification (p45)			Etre plus clair dans la traduction du schéma directeur du commerce et de l'artisanat dans les documents d'urbanisme : SCOT, PLUI, PLU: Lesquels sont en cours ? Quels sont ceux à modifier ? Dans quelle durée ?
Actions d'intérêt communautaire			Rajouter sur le volet « aides initiatives » :  Aide sur l'animation de l'espace public par les commerçants  S'appuyer sur la monnaie locale  S'appuyer sur l'Economie Sociale et Solidaire / promouvoir et soutenir des nouveaux modèles économiques et commerciaux  Commerce ambulant / itinérant entre les communes / offres de livraisons locales Encourager les partenariats entre les commerçants

## Conclusion :

Le groupe – projet du Conseil de Développement chargé de l'avis sur le schéma directeur du commerce et de l'artisanat souhaite dans le cadre de son travail souligner plusieurs points.

Tout d'abord, saluer la volonté de la Communauté d'Agglomération de se doter d'une stratégie territoriale sur le commerce et l'artisanat et de mettre en œuvre une politique d'aménagement commercial dans le PLUI et les PLU des communes.

Nous sommes tout à fait conscients de la complexité d'un tel dossier et ses liens avec l'ensemble des autres politiques publiques (habitat, économie, aménagement, numérique ...) ainsi que la complexité et la diversité des modes de consommation et d'achats des habitants de GrandAngoulême.

Toutefois, au vu des éléments d'information fournis, nous souhaitons, par cet avis, souligner 2 interrogations principales et insister sur 3 enjeux :

### 2 interrogations principales :

- Nous l'avons déjà souligné dans notre avis intermédiaire mais nous souhaiterions disposer de plus d'informations sur les projets de la Zone des montagnes Ouest, la requalification de la Zone Est et son prolongement avec la zone des Avenauds.
- Nous souhaitons également souligner notre interrogation sur la nécessité de construire de nouvelles surfaces en périphérie et dans les espaces interstitiels. En effet, au vu de la croissance du plancher des grandes surfaces entre 2008 et 2016, il nous semble devoir arrêter les constructions dans ces zones. Enfin, lier la reprise des constructions sur les zones de périphérie à un plancher de vacances de 10 % en centre-ville d'Angoulême, nous semble non seulement un taux trop élevé mais surtout la poursuite d'une politique qui a contribué à désertifier les centres villes et centres bourgs.

L'offre globale des espaces commerciaux nous semble suffisante aujourd'hui ; il convient d'améliorer et d'optimiser l'existant. De plus, la requalification des friches commerciales doit être engagée rapidement en activités hors commerces.

### 3 enjeux :

- Faire de la gouvernance du schéma une priorité et mettre en place une gouvernance ouverte associant élus, institutions, commerçants, associations, consommateurs... et des modalités permettant une clarté des décisions prises notamment quant au choix d'implantation commerciale.
- S'inscrire dans les mouvements émergents et nécessaires de la transition énergétique et de l'aménagement de zones commerciales respectant le développement durable.
- Enfin, la transition sociale: renforcer les fonctions de socialisation des commerces en centres villes, quartiers, centres bourgs ; travailler sur leurs accessibilités et leurs aménagements urbains.

Enfin, il nous semble important que ce schéma directeur puisse se décliner rapidement en plans d'actions opérationnels à court et moyen terme en les priorisant

Le groupe-projet reste à la disposition de la communauté d'agglomération pour présenter cet avis et sera attentif aux suites données.

# Annexes

Angoulême, le 21 SEP. 2017

Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi  
Pôle Commerce Agriculture Haut-Débit  
Affaire suivie par Fabienne DUFEIL  
Tél 05 16 53 02 47  
Réf. : FD/CG - DC201704707

Co-Présidence  
Conseil de Développement  
GrandAngoulême  
25 Boulevard Besson Bey  
16023 ANGOULEME Cedex

A l'attention de Mmes Isabelle LOULMET et  
Monique LASSALE-BUSSAC et M. Sébastien  
RIVIERE

**Objet : Saisine du Conseil de Développement de GrandAngoulême dans le cadre du Schéma  
Directeur du commerce**

Mesdames, Monsieur les Présidents,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales. Pour ce dernier, l'agglomération doit définir l'intérêt communautaire au plus tard le 31 décembre 2018 et ainsi délimiter de façon cohérente les actions municipales et intercommunales.

Pour ce faire, le bureau communautaire en date du 15 juin 2017 a acté le principe de mettre en place un schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'agglomération a la volonté de solliciter le Conseil de Développement, acteur majeur de démocratie participative sur notre territoire.

Dans le cadre du schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité et suite à la demande du groupe de travail commerce du 27 juin 2017, l'agglomération du GrandAngoulême souhaite saisir le conseil de développement sur le rôle moteur du commerce et de l'artisanat de proximité au sein du territoire. Il pourra effectuer ainsi ses observations sur l'articulation du commerce de centre-ville, de centre-bourg, du commerce de quartier et des commerces de périphérie. Par faciliter sa contribution, le conseil de développement sera associé à la réunion de restitution de la première phase du schéma directeur à savoir le diagnostic stratégique.

...

## Saisine de GrandAngoulême

Pour intégrer les travaux du Conseil de développement au calendrier du schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité, l'idéal serait qu'une première restitution puisse être réalisée avant le mois de mars 2018.

Nos services et moi-même restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires relatives au sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur les Présidents, l'expression de ma considération

Par déléation,  
Pour Le Président,  
Le Vice-Président en charge de la Prospective  
Territoriale, du schéma directeur du commerce,

*Avec nos remerciements*

Roland VEAUX



## Composition du groupe – projet

NOM	PRENOM	ORGANISME
ALLAFORT	Dominique	Citoyen- <b>Rapporteur</b>
ANTIVILO	Katia	Citoyenne- <b>Animatrice</b>
BERGE	Christian	Citoyen
DAMASE-GRACIEUX	Sandra	Citoyenne
DEMAISON	Éric	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Ruelle
DISCOUR	Gérard	Citoyen- <b>Rapporteur</b>
DUMORTIER	Annie	Assise Territoriale - Représentante de la Commune de l'Isle d'Espagnac
FREBOEUF	Laurent	Citoyen
FREGY	Jean-Louis	Citoyen
GOUEDO	Philippe	Assise Territoriale - Représentant de la Commune d'Angoulême
GRANET	Françoise	Citoyenne
HERAULT	Sylvie	Citoyenne
LAROCHE	Danielle	Citoyenne
MAHERAULT	Lionel	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Sers
MARDIKIAN	Patrick	Vi Artis
MAUSSET	Véronique	Citoyenne
PAQUIER	Jean Noël	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Fléac
RIVET	Michel	Citoyen
RIVIERE	Sébastien	Citoyen / co - président du CDD- <b>Animateur</b>
ROUHIER	Daniel	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Brie
SABY	Michel	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Puymoyen
SEPTE	Camille	CS des Alliers



25, Bd Besson bey – 16023 ANGOULEME CEDEX  
Tél : 05 45 93 08 28  
Courriel : [conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr)  
Site internet : [www.codevgrandangouleme.fr](http://www.codevgrandangouleme.fr)